

SERVICES TECHNIQUES - CYCLE DE L'EAU - ASSAINISSEMENT

Date de l'avis : **19/01/2026**

RÉFÉRENCES DU DOSSIER	
PA 085 194 26 00002	Déposé en mairie le : 12/01/2026 Date de réception de la demande d'avis : 13/01/2026
Demandeur	CAMPING LE PETIT PARIS Représenté par MONSIEUR RAFFIN PHILIPPE
Adresse des travaux	56 RUE DU PETIT PARIS 85180 SABLES-D'OLONNE (LES)
Références cadastrales	194 60 D 1477, 194 60 D 1479, 194 60 D 1481, 194 60 D 1806, 194 60 D 1807, 194 60 D 1808, 194 60 D 1809, 194 60 D 1841, 194 60 D 485, 194 60 D 521

Avis : **Favorable avec prescriptions**

Prescriptions :

Le projet est desservi en assainissement par un réseau d'eaux usées situé rue du Petit Versailles. En application de l'article L1331-1 du code de la Santé Publique, le futur bénéficiaire du permis d'aménager aura l'obligation de se raccorder au réseau d'eaux usées, conformément à l'article 5 du règlement d'assainissement collectif.*

Les éventuels travaux sur la voie publique devront être réalisés avec l'autorisation et sous le contrôle de la Communauté d'agglomération ou de son exploitant et par une entreprise agréée par ses services (CF. liste ci-joint).

Concernant les eaux usées. Les réseaux devront être réalisés en PVC CR16 (collecteur principal et branchements), les regards devront être en PP ou béton revêtu PP et de diamètre 1 000mm avec tampons D400. **Les tampons sur le domaine public devront impérativement être de trafic intense.**

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, le pétitionnaire devra impérativement respecter la note hydraulique jointe au dossier. Les réseaux devront être réalisés en PVC CR16 ou béton 135A. Les fonds de regards devront comporter une cunette préfabriquée ou coulée en place.

La couverture des canalisations sera au minimum de 60cm. Si la couverture est inférieure à 60cm, du béton de tranchée sera à mettre en œuvre (au cas par cas).

Chaque lot devra avoir ses propres boîtes de branchement "eaux usées et "eaux pluviales" situées sur le domaine collectif en limite de propriété.

Il convient de préciser au pétitionnaire qu'il devra transmettre à la Communauté d'agglomération, le test télévisuel (EU et EP) et les essais d'étanchéité EU (boîtes de branchement comprises) ainsi que le plan de récolement géo référencé en x, y, z et z' en Lambert 93 (des réseaux et branchements) sous format Autocad et SIG (se référer au cahier des charges GeoPal), et cela dès l'achèvement des travaux de 1ère phase.

Le plan de récolement devra comprendre les cotes de chaque regard, les linéaires de chaque tronçon, ainsi que le type de matériau et la pente du réseau.

Par ailleurs, en application de l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, **une Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC) est exigible à**

compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'extension du camping.

Selon la réglementation en vigueur au jour du raccordement.

(Exemple à ce jour 160 euros/nouvel emplacement, soit un total de $66 \times 160 = 10560$ Euros)